



COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Oex
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 22 février 2023
*Grefe + Travaux_0134 + 8101_Préavis édités
+ Bornes hydrantes vallées de L'Etivaz_dhe*

Préavis No 5/2023

Défense incendie des vallées de La Torneresse et de L'Eau Froide

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'approbation de votre autorité pour la pose de bornes hydrantes dans les vallées de La Torneresse et de L'Eau Froide à L'Etivaz.

PREAMBULE

Le remplacement des conduites d'adduction et turbinage mené par Romande Energie et les Eaux de la Ville de Lausanne a modifié le système de défense incendie des deux vallées. Avant ces travaux, la défense contre l'incendie n'était assurée que dans la vallée de La Torneresse au niveau des chambres du Plan de L'Ouge et de la chambre du Bovay qui étaient équipées d'une prise motopompe. La solution restante était de mettre un barrage sur le ruisseau et d'y pomper l'eau nécessaire à la défense incendie. Cette pratique est très fortement dépendante du débit des ruisseaux et de ce fait des conditions climatiques aujourd'hui toujours plus aléatoires.

La construction d'un réseau d'eau conforme pour une défense incendie est un devoir de la Commune. Cependant, ceci n'est pas une obligation légale dans ces vallées car situées hors zone à bâtir. Toutefois, la Municipalité souhaite vivement profiter de l'opportunité unique des nouvelles conduites de Romande Energie et des Eaux de Lausanne pour assurer une défense incendie aux normes actuelles dans ces deux vallées ainsi que pour le village de L'Etivaz.

NATURE ET COÛT DES TRAVAUX

Le projet de défense incendie a été défini par le Bureau Miaz et Weisser SA en collaboration avec le service du feu de L'Etivaz et validé par l'inspecteur cantonal et par l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA). Il prévoit la pose de sept bornes hydrantes dans la vallée de La Torneresse et deux bornes dans la vallée de L'Eau Froide.

Ces bornes hydrantes (BH) sont installées sur les conduites sous pression de Romande Energie et des Eaux de Lausanne qui les ont déjà équipées de tés et de vannes de prise. L'installation dans la BH No 1 en localité de L'Etivaz nécessite la construction d'une chambre de réduction de pression car la pression statique y est trop élevée.

L'installation de la BH No 1 permettra d'améliorer de manière très significative la défense incendie du village en garantissant une eau en suffisance et sous pression à sa proximité. Ceci n'est pas le cas aujourd'hui malgré la présence du réseau d'eau de L'Etivaz et des BH y relatives. Cette insuffisance est due au fait que la réserve incendie du réservoir de La Guerdaz est inférieure aux normes actuellement demandées.

COÛT DES TRAVAUX**Coût des travaux**

Travaux de génie civil et appareillage	115'000.00 CHF
Divers et imprévus 10%	11'500.00 CHF
Honoraires pour études et surveillance des travaux	12'650.00 CHF
Coût total des travaux (HT)	139'150.00 CHF
TVA 7.7% et arrondi	10'850.00 CHF
Coût total du projet (TTC)	150'000.00 CHF
./. Subvention Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA) 50%	75'000.00 CHF
Coût à la charge de la Commune	75'000.00 CHF

En cas de prise d'eau sur ces hydrantes, le turbinage des eaux à L'Etivaz sera automatiquement coupé. Dès lors, ces hydrantes serviront uniquement à la défense incendie ainsi que pour les exercices y relatifs. Elles ne devront en aucun cas être utilisées pour d'autres besoins en eau. Ces bornes hydrantes seront plombées après chaque intervention des pompiers.

L'entretien des bornes hydrantes sera effectué par le Service de l'eau de Lausanne et facturé à la Commune de Château d'Oex. Une convention sera signée en ce sens entre les deux parties.

Ces travaux permettront de sécuriser la défense incendie desdites vallées ainsi que du village de L'Etivaz, par des installations performantes. Ces travaux bénéficient d'un important soutien de l'ECA à la hauteur de 50 %.

CONCLUSIONS

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal No 5/2023 du 22 février 2023 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A) D'autoriser** la Municipalité à assurer la défense incendie des vallées de La Torneresse et de L'Eau Froide par la pose de neuf bornes hydrantes
- B) D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 150'000.00
- C) De financer** ce montant :
- Par des subventions de l'ordre de 50 %, soit environ CHF 75'000.
 - Par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours pour un montant de CHF 75'000.00, si nécessaire
- D) D'amortir** :
- L'investissement net de CHF 75'000.00 sur une période de 30 ans, à raison d'environ CHF 2'500 par an, la première fois l'année qui suit l'achèvement des travaux
 - A ce montant s'ajouteront au budget annuel des intérêts passifs de l'ordre de CHF 1'125.00 au taux moyen actuel de 1.5%.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la Municipalité en séance du 22 février 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE**Le Syndic :****La Secrétaire :****Eric Grandjean****Sophie Matthey**

**Annexe à consulter sur le site chateaudoex-admin.ch. Cliquer ensuite sur les onglets :
Politique – Conseil communal – Séances/documents – Séance du 30 mars 2023.
Version « papier » disponible au greffe municipal sur demande.
- Plan.**